

LIGUE DE BILLARD DE L'ÎLE-DE-FRANCE



REGLEMENT FORMATION

Saison sportive 2025-2026



Version du 29 août 2025 applicable au 1^{er} septembre 2025



Règlement formation



Table des matières

1	Principes d'organisation des stages LBIF	3
1.1	Généralités	3
1.2	Jeunes.....	3
1.3	Les féminines.....	4
1.4	Formation des formateurs	4
1.5	Stages techniques.....	4
1.6	Formation des Dirigeants	5
2	Manifestations loisirs.....	5
3	Labellisation des structures	5
4	Qualifications des moniteurs.....	5
5	Modalités financières et Subventions	5

AVANT PROPOS

La Ligue de Billard Île-de-France (LBIF) organise chaque saison des stages et formations destinés aux licenciés, dans une logique de structuration, de cohérence et d'efficacité. Ce règlement précise les modalités d'organisation, de financement et de participation. Il combine les dispositions issues du règlement général 2024/2025 et celles du règlement stages 2025/2026 afin de constituer un cadre unique et harmonisé.

Les actions de formation sont placées sous la responsabilité de la Commission Formation LBIF et coordonnées par le Directeur Technique Régional (DTR), en complément de la formation fédérale et en lien avec les Comités Départementaux de Billard (CDB).

Chaque participant et tout club organisateur s'engagent au respect de ce principe. Seul le responsable de la commission formation de la LBIF est habilité à accorder des dérogations.

Pour tous les stages, l'inscription se fait uniquement sur le site <https://lbif11.fr/> avec l'obligation d'être licencié pour la saison en cours, sous la responsabilité du président de son club qui est averti de l'inscription par un mail automatique et qui peut ainsi s'y opposer.



1 Principes d'organisation des stages LBIF

1.1 Généralités

Les clubs organisateurs doivent faire en sorte que les stages puissent se dérouler dans de bonnes conditions notamment dans le respect des consignes du formateur, seul apte à déterminer le nombre de tables à réserver et la possibilité ou non d'autres activités dans l'entourage du stage.

Les licenciés non-inscrits au stage ne peuvent s'y insérer sans accord explicite et exceptionnel du formateur qui en avertira le secrétariat LBIF.

Aucune participation financière liée à la formation ne peut être demandée lors d'un stage de ligue par le club organisateur, le formateur ou tout autre organisme.

Les stages sont attribués dans le cadre du budget général de la LBIF. Des lignes budgétaires précises sont prévues à cet effet. Lorsque les enveloppes sont épuisées, les demandes pourront être rejetées ou reportées sur la saison suivante.

La LBIF se réserve le droit, à tout moment, de modifier le lieu, la date ou l'horaire d'un stage ; voire de l'annuler ; en raison de circonstances particulières. Les stagiaires et les clubs seront aussitôt avertis par le secrétariat LBIF ou la Commission formation LBIF.

Les stages organisés à la demande d'un club ou d'un groupe de licenciés et dont une subvention a été obtenue auprès de la ligue doivent attester du bon déroulement des stages et communiquer les feuilles d'émargement au responsable de la commission formation.

D'autres stages sont organisés ne nécessitant pas l'occupation de tables de billard. Ce sont, par exemple les formations de dirigeants de club. Chacun de ces stages fera l'objet de modalités particulières d'organisation qui seront communiquées en amont aux participants.

1.2 Jeunes

La LBIF organise chaque saison des stages spécifiques pour les jeunes, toutes disciplines confondues (carambole, billard à poches). Un stage « Espoir » au 3 Bandes est organisé avec un moniteur spécialisé.

Ces stages sont gratuits et ouverts à tous les licenciés LBIF, avec priorité donnée au club organisateur. Un quota de 30 % est réservé aux licenciés extérieurs.



Règlement formation



Des bourses jeunes sont attribuées aux talents détectés les plus prometteurs, sur proposition du responsable de la commission formation et des cadres fédéraux. Elles sont conditionnées à un suivi technique et à l'engagement des clubs.

La LBIF organise également le Challenge de la Jeunesse et le Challenge de l'Avenir (compétition en binôme jeune + formateur).

1.3 Les féminines

La LBIF organise chaque saison des stages féminins dans toutes les disciplines, gratuits et ouverts à toutes. Les inscriptions se font sur <https://lbif11.fr/>.

Des bourses peuvent être attribuées aux féminines qualifiées pour les Championnats de France. Deux manifestations spécifiques complètent ce dispositif :

- La Flèche d'Émeraude : journée de regroupement articulée autour d'un stage le matin et de répétitions l'après-midi.
- L'Open Féminin : compétition par handicap ouverte à toutes, favorisant les rencontres entre joueuses de niveaux différents.

1.4 Formation des formateurs

La LBIF donne la priorité à la formation des formateurs et animateurs, initiale et continue. Les formations CFA (Certificat Fédéral d'Animateur) et DFI (Diplôme Fédéral d'Initiateur) sont organisées en lien avec la FFB. Le CFA est organisé par la LBIF et financé par celle-ci, tandis que le DFI est entièrement géré par la FFB. Les droits d'inscription sont reversés à la Fédération. L'inscription s'effectue sur le portail FFB.

Des stages de perfectionnement sont organisés chaque saison par la LBIF, gratuits et sur la base du volontariat, afin d'améliorer les compétences techniques et pédagogiques des formateurs. La LBIF encourage également la préparation au DECF (Diplôme d'Entraîneur Coordonnateur Fédéral) et aux diplômes d'entraîneur de club, régional et national.

1.5 Stages techniques

Ils sont organisés à la demande d'un club auprès du responsable de la commission formation dans des conditions de date et d'horaire compatibles avec le club et l'agenda du formateur. Ils sont destinés à améliorer les connaissances techniques des joueurs et leur permettre de progresser en leur proposant des pistes d'entraînement. Six inscrits minimums sont requis pour l'organisation du stage.

Les stages organisés par la Ligue de Billard de l'Île-de-France (LBIF) sont financés par la Ligue.



1.6 Formation des Dirigeants

La LBIF met en place chaque saison des formations destinées aux dirigeants de clubs et de CDB : administration, responsabilités, projet club, financement, comptabilité, outils numériques, arbitrage et direction de jeu. Ces formations sont gratuites et sur inscription via <https://lbif11.fr/>.

2 Manifestations loisirs

Afin d'accueillir les nouveaux licenciés et ceux qui ne souhaitent pas participer à la compétition, la LBIF organise des manifestations conviviales :

- La Flèche d'Or (Carambole) : journée avec stage le matin et figures imposées l'après-midi.
- Le Challenge de l'Avenir : tournoi informel par binôme (un jeune + son formateur).
- Passage du Billard d'Or (adultes), en parallèle du Challenge de la Jeunesse.

3 Labellisation des structures

La FFB attribue des labels « École de Billard » aux clubs répondant à ses critères. La LBIF incite ses clubs à développer de telles structures et à inscrire leurs candidats aux formations CFA et DFI.

4 Qualifications des moniteurs

Toute formation rémunérée doit être encadrée par un moniteur titulaire d'un Brevet d'État, conformément aux articles L.212-1 à L.212-8 du Code du Sport. Le non-respect expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

5 Modalités financières et Subventions

À compter de la saison 2025/2026, considérée comme une saison de transition, les clubs disposant d'un programme de formation peuvent solliciter une aide financière auprès de la LBIF.

Lorsque, dans une catégorie de niveau, un club ne dispose pas d'un effectif suffisant pour mettre en place un programme de formation, un groupe de licenciés issus de plusieurs clubs peut présenter une demande de subvention auprès de la LBIF.

Dans ce cas, le groupe doit :



Règlement formation



- Désigner un représentant unique,
- Présenter un projet commun de formation,
- Obtenir l'engagement écrit de chaque licencié participant.

Les dossiers (clubs ou groupes) doivent être présentés sous la forme d'une demande de subvention, adressée au responsable de la commission formation, selon les formalités définies par celle-ci.

Les dossiers reçus sont instruits par la commission formation et font l'objet d'une sélection par le comité directeur, sur la base des critères suivants :

- La pertinence du programme de formation,
- L'engagement du club en matière de formation et dans le cas d'un groupe de licenciés être représenté par un membre du groupe et obtenir l'engagement de chaque membre.

Pour la saison 2025/2026, les dossiers devront être transmis au plus tard le **16 novembre 2025**. Les décisions seront arrêtées lors du comité directeur du **30 novembre 2025**.

Pour la saison 2026/2027, les dossiers devront être transmis au plus tard le **30 juin 2026**. Les décisions seront arrêtées lors de l'AG du 04 octobre 2026.

Les modalités financières et conditions d'attribution des subventions sont définies dans le **Règlement financier** de la LBIF.

Pour les stages organisés par la ligue, un stagiaire inscrit sera facturé qu'il soit présent ou non au stage, sauf s'il prévient de son forfait motivé le Président LBIF 72 h au moins avant le stage.

Tout club n'ayant pas réglé cette facture formation se verra refusé l'organisation d'un stage et l'accueil de ses licenciés dans les stages. Cette participation peut être répercutée par le club vers ses adhérents.